



INSTITUTION SAINTE-MARIE

31 Rue de l'Eglise - 59134 BEAUCAMPS LIGNY

Mme MAERTEN - Comptabilité Familles

Tél. : 03.20.10.38.49 beaucamps.fam@stemarie.asso.fr

COLLEGE - CONDITIONS FINANCIERES 2020-2021

Scolarité	Taux 1	Taux 2	Taux 3
Contribution Familiale	550.00 €	620.00 €	710.00 €
Une division du revenu fiscal de référence par le nombre de parts [avis imposition 2019 sur les revenus de l'année 2018] vous permet de déterminer votre quotient familial et donc de fixer votre taux [Exemple : Revenu fiscal de référence : 30000 – Nombre de parts : 3 – Quotient Familial : 30000/3 = 10000 – Taux : 1]	Quotient Familial inférieur à 12000	Quotient Familial compris entre 12000 et 16000	Quotient Familial supérieur à 16000
Frais Divers	207.00 €	207.00 €	207.00 €
Cotisation Enseignement Catholique	78.00 €	78.00 €	78.00 €
Contribution Solidarité Enseignement Catholique	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Total Annuel	855.00 €	925.00 €	1015.00 €
Mensualité sur 10 mois	85.50 €	92.50 €	101.50 €
Location Tablette IPAD [Pour les 6 ^{ème} et 5 ^{ème}]	110.00 €	110.00 €	110.00 €
Total Annuel	965.00 €	1035.00 €	1125.00 €
Mensualité sur 10 mois	96.50 €	103.50 €	112.50 €

Frais	Tarifs
Restauration :	
• Repas pris au restaurant scolaire	6.30 € [Coût Unitaire]
• Repas apporté	1.38 € [Coût Unitaire]
Seuls les repas consommés et les passages en repas apporté seront facturés. Ils seront facturés mensuellement. Les dates des passages au restaurant scolaire et en repas apporté sont consultables sur Ecole Directe. Le calendrier officiel tient compte de +/- 142 jours de scolarité [semaine de 4 jours].	
Septembre : 17 jours	Octobre : 10 jours
Janvier : 16 jours	Février : 12 jours
Mai : 11 jours	Juin : 17 jours
	Juillet : 4 jours
	Décembre : 11 jours
	Mars : 14 jours
	Avril : 13 jours

Prestations Diverses :	
• Accueil du matin à partir de 07h30 • Etude du soir de 16h15 à 17h15 • Accueil du soir à partir de 17h15 jusqu'à 19h00 • Badge de Self – Carte de discipline • Carnet de liaison • Les livres étudiés en cours de français seront à acheter via le professeur • BIA - Certification Anglais - Club « Echechs » Baptême et/ou 1^{ère} Communion Profession de Foi • Les sorties-voyages et activités éducatives seront facturés par SESAM ou par l'Institution lorsqu'un niveau complet est concerné	Gratuité Gratuité 1.67 € [Par heure commencée] 5.00 € [Règlement par chèque] 10.00 € [Règlement par chèque] Facturation à prix coûtant Ces frais feront l'objet d'une circulaire dans laquelle les modalités financières seront expliquées
Toute inscription à une sortie ou à un voyage est définitive et ne donne pas lieu à remboursement des sommes acquittées, sauf sur présentation d'un certificat médical.	

Facturation et Règlement

- En début d'année scolaire, la facture annuelle est mise en ligne sur le site Ecole Directe [visible avec le code Parent]. Elle reprend le coût annuel de la scolarité ainsi qu'un échéancier mensuel [du 05 octobre 2020 au 05 juillet 2021 inclus] et le mode de règlement [choisi dans le contrat de scolarisation].
- A chaque fin de mois, une facture mensuelle sera établie. Celle-ci reprendra les consommations de l'élève en restauration, repas apporté, accueil du soir et prestations diverses pendant le mois écoulé. Le montant facturé s'ajoutera à l'échéance initialement prévue.

Exemple : 1 Enfant en classe de 5^{ème} facturé en taux 1 : Facture annuelle : 965.00 €

Echéances :

05.10.2020 : 96.50 €	05.11.2020 : 96.50 €	05.12.2020 : 96.50 €	05.01.2021 : 96.50 €	05.02.2021 : 96.50 €
05.03.2021 : 96.50 €	05.04.2021 : 96.50 €	05.05.2021 : 96.50 €	05.06.2021 : 96.50 €	05.07.2021 : 96.50 €

Fin octobre : facturation des repas consommés, passages en repas apporté et des passages en accueil du soir pendant le mois d'octobre

• 6 repas consommés à 6.30 €	=	37.80 €
• 4 passages repas apporté à 1.38 €	=	5.52 €
• 3 Présences accueil du soir à 1.67 €	=	5.01 €
Total facture mensuelle :	=	48.33 €

Cette somme viendra s'ajouter à la mensualité de novembre initialement prévue : 96.50 € + 48.33 € = **144.83 €**

_____ **DIVERS**

Réduction sur le nombre d'enfants fréquentant l'Institution :

- * 2° Enfant : - 10% de la contribution familiale
* 4° Enfant : - 50% de la contribution familiale
- * 3° Enfant : - 20% de la contribution familiale
* 5° Enfant et + : gratuité de la contribution familiale

Réduction « Enseignement Catholique » :

Pour les personnels travaillant dans l'Enseignement Catholique [Personnel OGEC] une réduction est accordée sur le montant de la scolarité.

Il est nécessaire de justifier de ce statut en joignant au contrat de scolarisation l'attestation à télécharger sur le site de l'Institution.

APEL : Cotisation à l'Association de Parents d'Elèves : En cas d'adhésion à l'APEL Nationale 12.00 € [via l'Institution ou cotisation extérieure], vous adhérez pour les APELS des unités pédagogiques dans lesquelles vous avez des enfants scolarisés [3.00 € par unité pédagogique].

L'admission d'un élève à l'Institution suppose l'acceptation pleine et entière de ces conditions financières.

**En cas de questions ou de difficultés financières,
merci de bien vouloir vous adresser au directeur – directrice de l'unité pédagogique.**

En cas de questions ou de difficultés financières,
merci de bien vouloir vous adresser au directeur - directrice de l'unité pédagogique.